

Travaux de création d'une frayère à brochet sur l'Ailette

Commune de Vauxaillon

Compte-rendu de la réunion de piquetage 08 Septembre 2015

• Lieu :	Au niveau du pont-canal, commune de Vauxaillon
-----------------	--

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
ASA de la Basse-Ailette	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	MASCITTI Nino S.A

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
MARTIN Jacques	Président de l'ASA	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
FAUVEL Maxime	Union des syndicats d'aménagement	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise MASCITTI	✓		
LEROUX Patrice	Commune de Vauxaillon	✓		
BORE Philippe	Commune de Champs	✓		
PILLON Kleber	Commune de Leuilly-sous-Coucy	✓		
VENET Julien	Commune de Manicamp	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise-Aisne			✓

Le programme pluriannuel d'entretien de l'Ailette et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise MASCITTI Nino S.A – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

- **SITUATION ACTUELLE :**

- En complément des actions d'entretien et de restauration du réseau hydrographique situé dans son périmètre et en s'appuyant sur les préconisations de l'étude de gestion du bassin de l'Ailette, l'Association syndicale de la Basse-Ailette débute des travaux de création d'une frayère à brochet sur la commune de Vauxaillon.
- Cette frayère est située sur l'ancien lit de la rivière Ailette, entre le canal et l'actuelle Ailette.
- Les travaux consistent en :
 - la réouverture et le reprofilage de deux bras par terrassement,
 - l'abattage d'arbres obstruants le chenal,
 - la reconnexion avec l'Ailette,
 - la pose d'une passerelle piétonne pour conserver l'accès à la parcelle.

- **DÉTAIL DES TRAVAUX :**

- Cette zone de marais est soumise régulièrement au débordement de l'Ailette et constitue une **zone très propice** à la réalisation de ces travaux.
- Une communication (exutoire) entre la rivière Ailette et l'ancien lit sera créée en aval de la zone humide (sans reconnecter l'amont) ; cette communication par l'ancien lit à contre-pente sera bien orientée vers l'aval afin d'éviter le comblement de la zone. Cet exutoire sera le chemin d'accès des géniteurs,
- Des chenaux complémentaires seront créés afin de donner des axes d'écoulements et permettre l'accès à des zones de dépression. Ils se rejettent dans l'ancien lit de l'Ailette,
- Ces zones ainsi que les berges de l'ancienne Ailette seront terrassées en pente douce pour la bonne reproduction du brochet,
- Les restes du merlon de curage en rive gauche seront arasés afin de permettre une inondation de la zone humide plus fréquente,
- Une passerelle de franchissement de l'exutoire sera installée afin de garantir l'accès le long de l'Ailette aux propriétaires riverains,
- La zone pourra êtreensemencée et/ou plantée de graminées hélophytes (support de reproduction) si la repousse de la végétation spontanée est jugée insuffisante.
- Les travaux seront réalisés par l'entreprise MASCITTI NINO SA, équipée d'une pelle marais à chenille et d'une équipe de bucherons/paysagistes.

- **TOPOGRAPHIE**

- Des levés topographiques ont été initialement réalisés par le maître d'œuvre afin de bien identifier les zones de terrassement et les secteurs de déblais et de remblais.



- 6 profils en travers ont ainsi été tracés et délivrés à l'entreprise lors de cette réunion de piquetage.
- Les arbres à abattre et à préserver ont été marqués à la peinture lors de cette réunion.



ÉTAT INITIAL DE LA FRAYERE AVANT DEMARRAGE DU CHANTIER



REPRÉSENTATION DES ZONES D'EAU ET DE DÉBLAIS

● REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Les travaux ont débuté le 17 novembre par le broyage de la végétation (durée des travaux : 3 sem.)
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise MASCITTI 06.12.43.28.43

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées

● LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

La prochaine réunion de chantier aura lieu

le Jeudi 03 Décembre 2015

Rdv au niveau du pont-canal de Vauxaillon, à 09h30

Le service technique,

